



Centre-Val de Loire

Direction de l'Environnement et de la Transition Énergétique
Dossier suivi par : Loup Bresson
loup.bresson@centrevallaloire.fr
Ligne directe : 02 38 70 33 02
Nos réf : DETE/STEN/LB/

Monsieur Christian ROBERT
Président de la Communauté de
Communes du Val de Bouzanne
20 rue Emile Forichon
36230 NEUVY ST SEPULCHRE

Orléans, **31 MAI 2024**

Objet : Information sur le service public d'informations et de conseils pour l'amélioration de l'efficacité énergétique à destination des petites entreprises

Monsieur le Président,

Dans le cadre du programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique », des conseillers énergétiques assurent un accompagnement gratuit et neutre visant l'amélioration énergétique des entreprises du tertiaire privé dont les locaux sont inférieurs à 1 000 mètres carrés.

Cet accompagnement comprend les missions suivantes :

- **Informations** énergétiques : les petites entreprises qui ont connaissance du service contactent les conseillers, qui répondent à l'ensemble de leurs questions, dans un rôle d'appui à la décision pour l'adaptation énergétique de leur entreprise ;
- **Conseils** à partir d'un diagnostic de la situation énergétique des entreprises via une visite sur place. Les factures énergétiques sont analysées, ainsi que les équipements utilisés et les process mis en place. Cette visite débouche sur un plan d'actions synthétique remis au chef d'entreprise à travers un compte-rendu

Les informations et les conseils délivrés répondent à l'ensemble des enjeux énergétiques des entreprises (rénovation, consommations d'eau, réductions des déchets, équipements utilisés, mobilités, process productifs). Cet accompagnement prend en compte les enjeux de gestion de l'entreprise pour proposer des conseils pragmatiques et efficaces. L'objectif est d'orienter l'entreprise vers des solutions techniques et financières adaptées, notamment à travers les Contrats d'Appui aux Projets régionaux « Economie de Proximité » et « Transition Ecologique ».

Des conseillers formés de la CCI, de la CMA et des Espaces Conseils France Rénov' sont présents localement sur l'ensemble du territoire régional pour réaliser ces missions.

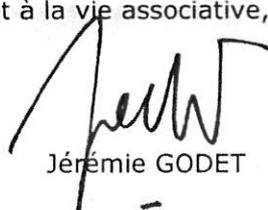
Sur votre territoire, la structure en capacité de réaliser cet accompagnement est :

- La CMA 36 : 02 54 08 80 25 : transitionecologique@cma-cvl.fr

Ces accompagnements participent à la préservation du tissu d'entreprises maillant le territoire, dans un but de limitation de la vacance des commerces et de soutien à l'économie local. Aux côtés des territoires, la région s'engage pour accompagner les entreprises dans leurs transitions énergétiques.

Je vous prie de bien vouloir, Monsieur le président, croire en l'assurance de nos sentiments les plus distingués.

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,
le Vice-Président délégué au Climat, aux
transformations écologiques et sociales des
politiques publiques, à la transition
énergétique, à l'économie sociale et solidaire
et à la vie associative,



Jérémie GODET

Pour le Président du Conseil régional
et par délégation,
le Vice-Président à l'économie, au
tourisme et à l'Europe,



Harold HUWART